

D E P E C H E

Du Très Honorable W. E. GLADSTONE, Secrétaire Colonial, au Lieutenant Général Comte CATHCART, etc. etc. etc., au sujet du Commerce, etc. etc. etc.

(Copie.)
No. 32.

DOWNING STREET,
3 Mars, 1946.

MILORD,

Je dois accuser la réception de votre Dépêche du 28 Janvier, No. 7, au sujet des changements projetés dans la Loi Britannique des Céréales. On s'oppose généralement, dans cette Dépêche, à ces changements dans l'intérêt du Canada, et l'on expose que si le Parlement est décidé à les adopter, il est vivement à désirer qu'ils ne soient pas immédiatement mis à effet.

Les intérêts du Canada ont occupé la place qu'ils réclament à juste titre dans les délibérations du Gouvernement de Sa Majesté, sur cette matière importante et sur d'autres qui lui touchent de près. En même temps, je n'ai guère besoin de faire remarquer à votre Seigneurie, qu'il est des objets par rapport auxquels des considérations qui se rattachent intimement à la subsistance du peuple de ce pays, et à l'emploi de sa population, sont d'une importance à l'emporter sur toute autre question.

A l'égard des Céréales et du Commerce des Bois, le Gouvernement de Sa Majesté est bien décidé à proposer, et à se servir de toute l'influence qu'il possède, pour faire agréer au Parlement, le projet que les changements qui sont sur le point d'avoir lieu, soient établis graduellement; entr'autres motifs qui lui ont fait prendre cette résolution, se trouve la croyance où il est, que ce délai sera vu d'un bon œil, et sera en même temps avantageux aux habitants du Canada.

Afin de vous donner une nouvelle preuve de son désir de consulter les vœux et les intérêts coloniaux, dans l'accomplissement de ses devoirs publics, je dois appeler votre attention sur la cédula ci-annexée, qui indique les droits dont les produits agricoles sont frappés, lorsqu'ils sont importés des domaines britanniques à l'étranger, et les changements qu'on se propose d'introduire en faveur du commerce Colonial, en abolissant immédiatement ou réduisant ces droits.

Je me flatte que le Canada pourra profiter largement des avantages qui sont sur le point d'être mis à sa portée, (car j'ose anticiper une opinion favorable de la part du Parlement sur les propositions qui doivent lui être soumises de la part de la Couronne.) Le Gouvernement de Sa Majesté désire que le Commerce du Canada devienne, autant que possible, aussi libre à tous égards, que les dispositions de ses habitants et les exigences du revenu public de cette Province, pourront le permettre; et comme preuve de ce désir, je puis référer à ma Dépêche No. 19, du 3 Février, relative au Droit Provincial imposé sur l'importation du blé; et je dois vous annoncer de nouveau, que le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention d'entraver, en interposant la prérogative, les dispositions que le Canada pourrait manifester en faveur de l'abolition de ce droit.

D'ailleurs, à l'égard des Céréales, c'est avec satisfaction que je réfléchis, que si le Canada doit soutenir une concurrence avec les Etats de l'Ouest de l'Amérique, et entrer dans la lutte, alors qu'il n'est plus sous l'égide de droits protecteurs, cette Province du moins ne sera pas appelée à lutter sans en retirer quelque avantage. Parmi ces avantages, je considère les taxes légères qui pèsent sur elle, l'assistance et les ressources qu'elle a trouvées dans le crédit et les fonds Britanniques pour la construction et l'amélioration de ses communications intérieures,—les relations plus fermes et plus régulières de son commerce,—son tarif peu élevé, si favora-